

DÉLIBÉRATION N° 2026/033

Extrait du registre des délibérations du
Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne

Conseil d'Administration du	3 juillet 2026	à Chasseneuil du Poitou
-----------------------------	----------------	-------------------------

N° identifiant	2026/033	Titre	Désignation des membres des Commissions Administratives Paritaires A, B, C
----------------	----------	-------	--

Date de la convocation	26 juin 2026
------------------------	--------------

Président de séance	M. Edouard RENAUD
Secrétaire de séance	M. Romain MIGNOT

Membres en exercice	27
Quorum	14

Présents	20	Représentants des Collectivités et Etablissements Publics affiliés : M. RENAUD Edouard, Mme Sandrine ANDRE, M. Éric BAILLY, M. Gilbert BEAUJANEAU, Mme Josette COLAS, M. Rémy COOPMAN, Mme Marie-Monique DEPLECHIN, Mme Marie-Renée DESROSES, Mme Bénédicte FILLATRE, Mme Pascale GUITTET, Mme Gisèle JEAN, Mme Fabienne LAURENCIER, M. Romain MIGNOT, M. Jérôme NEVEUX, M. Philippe PATEY, M. Gérard PEROCHON, M. Bernard SAVARD, Mme Annette SAVIN Représentants des Collectivités et Etablissements Publics non affiliés : Collège Spécifique Mme Sandrine BARRAUD Mme Isabelle CHEDANEAU
----------	----	---

Pouvoirs	6	Mandants Mme Rose-Marie BERTAUD M. Frédéric BRAILLARD M. Cyril CIBERT M. Joël DAZAS Mme Nathalie DESJARDINS Mme Valérie LEAU	Mandataires Mme Marie-Renée DESROSES Mme Sandrine BARRAUD Mme Isabelle CHEDANEAU M. Gilbert BEAUJANEAU M. Bernard SAVARD M. Éric BAILLY
----------	---	---	--

AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307033-DE
Reçu le 16/07/2026

Absents	1	M. Serge KONAYAO
Représentée par		
Observations	Assistaient également : Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle, Directrice Générale du Centre de gestion, M. REVUELTA Vincent, Directeur Général Adjoint du Centre de gestion,	

Considérant :

Que l'article L 261-2 du code général de la fonction publique prévoit qu'une commission administrative paritaire (CAP) est mise en place pour chaque catégorie A, B et C de fonctionnaires territoriaux auprès de chaque centre de gestion de la fonction publique territoriale pour les fonctionnaires des collectivités ou des établissements publics qui lui sont affiliés.

Que la commission administrative paritaire connaît des décisions individuelles prises à l'égard des fonctionnaires.

Que l'article R 262-19 du code général de la fonction publique dispose que : « les représentants des collectivités et des établissements mentionnés à l'article [L. 4](#) au sein des commissions administratives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission pour la même catégorie de fonctionnaires. »

Qu'à la suite de l'installation du conseil d'administration du CDG86, il y a lieu de désigner les représentants des collectivités et établissements publics affiliés siégeant au sein de la commission administrative paritaire placée auprès du CDG86.

Que les représentants des collectivités et établissements sont désignés en respectant une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe (Article L262-2 du CGFP).

Que le nombre de suppléants au sein de chaque CAP est égal au nombre de titulaires et est le suivant pour chaque CAP :

- CAP A : 4 titulaires
- CAP B : 5 titulaires
- CAP C : 8 titulaires

Après débats et discussions, les membres du Conseil d'administration désignent à l'unanimité les représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics affiliés comme suit :

AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307033-DE
Reçu le 16/07/2026

- Au sein de la CAP A :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Edouard RENAUD Président de la CAP Maire de MONCONTOUR Président du CDG86	Odile LANDREAU Maire de CENON-SUR-VIENNE
Nathalie DESJARDINS Adjoint au Maire de BUXEROLLES	Fabienne LAURENCIER Adjointe au Maire de MONTMORILLON
Lucien JUGE Maire de SCORBE-CLAIRVAUX	Jérôme NEVEUX Maire de JAUNAY-MARIGNY Fabienne
Annette SAVIN Conseillère Municipale de CISSE	Bernard SAVARD Maire de MILLAC

- Au sein de la CAP B :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Edouard RENAUD Président de la CAP Maire de MONCONTOUR Président du CDG86	Éric BAILLY Maire de PLEUMARTIN
Sandrine ANDRE Maire de JOURNET	Sylvie BARILLOT Maire de SAIX
Lysiane BERTON Maire de SAMMARCOLLES	Gilbert BEAUJANEAU Maire de NIEUIL-L'ESPOIR
Valérie LEAU Maire d'ORCHES	Marie-Monique DEPLECHIN Adjointe au Maire des TROIS-MOUTIERS
Dominique MARTIN Adjoint au Maire de SENILLE-SAINT-SAUVEUR	Gérard PEROCHON Maire de SENILLE-SAINT-SAUVEUR

- Au sein de la CAP C :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Edouard RENAUD Président de la CAP Maire de MONCONTOUR Président du CDG86	Éric BAILLY Maire de PLEUMARTIN
Dominique CHAINE Maire de THURE	Gilbert BEAUJANEAU Maire de NIEUIL-L'ESPOIR
Christophe CHAPPET Maire de SAINT-SAUVANT	Rémy COOPMAN Conseiller municipal de la FERRIERE-AIROUX
Josette COLAS Maire de SAINT-GAUDENT	Bénédicte FILLATRE Maire de CIVRAY
Patrice FRANCOIS Adjoint au Maire de MAZEUIL	Odile LANDREAU Maire de CENON-SUR VIENNE
Evelyne GOURDEAU Conseillère Municipale des TROIS-MOUTIERS	Jean-Luc MADEJ Maire de LUSSAC-LES-CHATEAUX
Gisèle JEAN Maire de QUEAUX	Laetitia POUVREAU Maire de VALENCE-EN-POITOU
Fabienne LAURENCIER Adjointe au Maire de MONTMORILLON	Annette SAVIN Conseillère Municipale de CISSE

AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307033-DE
Reçu le 16/07/2026

Pour	21	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prennent pas part au vote	5	Membres du collège spécifique

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac – CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 3 juillet 2026

Le Président,

Le Secrétaire,

Edouard RENAUD

Romain MIGNOT




AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307033-DE
Reçu le 16/07/2026